

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-10

Objet : Désignation du secrétaire de séance

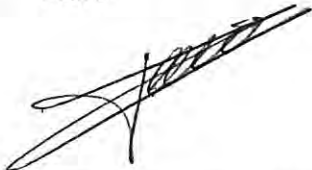
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Monsieur Serge DURAND en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants :

VOTE : Prend acte

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du :

16 AVR. 2026

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-15

Objet : Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal suite à la démission d'un Conseiller Municipal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'article L. 270 du Code électoral modifié par la Loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 (article I)
- Vu la démission de la Conseillère Municipale Madame Chantale THOMAS reçue en date du vendredi 3 avril 2026
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal du Mée-sur-Seine sur le mandat 2020/2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'entrée dans le Conseil Municipal de Le Mée-sur-Seine de Monsieur Alassane SOW, à compter de la réception de la démission de Madame Chantale THOMAS reçue en date du vendredi 3 avril 2026, en qualité de suivant de la liste « Voix Méenne » présentée aux électeurs lors du renouvellement général du Conseil Municipal en mars 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois, donner lieu au recours administratif, au recours contentieux ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de mes services,

- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
07/04/2026 16:04:15
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception en préfecture : 16/04/2026

07/04/2026 16:04:15 2026 DCM-04-15-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention : 1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-20

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 27

VOTE : A la majorité - Pour : 25 - Contre : 2 - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etait excusé représenté : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **10 AVR. 2026**

Et Publication du : **10 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-40

Objet : Délégation du Conseil Municipal au Maire

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-17, L. 2122-18, L. 2122-19, L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2121-29
- Vu la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises
- Vu la Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu la Loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014
- Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)
- Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- Vu la Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain
- Vu la Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il est nécessaire, pour une bonne administration des affaires de la commune, de donner délégation au Maire dans les matières prévues par l'article L. 2122-22 du CGCT, ou en cas d'empêchement à son remplaçant dans les conditions prévues par l'article L. 2122-17, et ce pour la durée du mandat

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : CHARGE le Maire, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

1/ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2/ De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, à savoir 300 euros le m² maximum, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3.0/ De procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme,
- Libellés en euro ou en devise,
- Avec la possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- Des droits et tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif aux calculs du ou des taux d'intérêts,
- La faculté de modifier la devise,
- La possibilité de réduire ou allonger la durée du prêt,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra, à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

3.1/ De procéder, dans la limite fixée ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de cinq millions d'euros (5.000.000 d'euros), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants : EONIA-T4M – EURIBOR – ou un TAUX FIXE.

3.2/ De réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le Maire pourra :

- Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées au point 3.1/.
- Plus généralement, décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

3.3/ Dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat (opérations de placement).

Le Maire pourra, pour la durée de son mandat, prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale, dans les conditions du a) de l'article 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment :

- L'origine des fonds,
- Le montant à placer,
- La nature du produit souscrit,
- La durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

4/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5/ De décider de la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6/ De passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7/ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8/ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9/ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10/ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

11/ De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

12/ De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

13/ De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14/ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15/ D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.

16/

- D'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les conditions suivantes :
 - Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation dans le cadre de contentieux de l'annulation, de contentieux indemnitaires, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune,
 - Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune,
 - Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant en demande ou en défense de faire valoir les intérêts de la commune,
 - Dépôt de plainte et constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la commune du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures,
 - Homologation juridictionnelle des transactions lorsque celles-ci mettent fin à une procédure en cours.
- De transiger avec les tiers dans la limite de 1000€

17/ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 euros.

18/ De donner, en application de l'article L. 324-I du Code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

19/ De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finance rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20/ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 millions d'euros par ligne.

21/ D'exercer, ou déléguer, en application de l'article L. 214-I-1 du Code de l'urbanisme, au nom de la Commune le droit de préemption défini par l'article L.214-I du même code.

22/ D'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L 240-I à L 240-3 du code de l'urbanisme ou déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles.

23/ De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code.

24/ D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

25/ De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

26/ De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

27/ D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

28/ D'ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

29/ D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Article 2 : Les délégations consenties en application du 3° prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Article 3 : Le Maire devra rendre compte des décisions qu'il aura prises, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Article 4 : Les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un agent communal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-19 du Code général des collectivités territoriales.

Article 6 : En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un Adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'Adjoint, par un Conseiller Municipal désigné par le Conseil, ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7 : Le Conseil Municipal pourra toujours mettre fin à la présente délégation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin

Maire



Serge Durand

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,

- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-40-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du :

16 AVR. 2026

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-50

Objet : Création des Commissions municipales et désignation des membres

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-22, L. 2121-29 et L. 2121-21
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de former les commissions municipales suivantes :

- Commission Finances, administration générale et vie économique (Finances, administration générale, ressources humaines, développement économique et emploi, commerce, échanges internationaux),
- Commission Aménagement du territoire et cadre de vie (Travaux, voirie, espaces verts, grands projets, climat, propreté et bâtiments),
- Commission Vie locale (Culture, sport, jeunesse, animation et évènementiel, politique éducative),
- Commission Vie sociale (Handicap, enfance, petite enfance, famille, parentalité, préventions, communautés, égalité femme-homme, seniors),
- Commission Vie démocratique (Participation citoyenne, vie associative, tiers-lieu, Conseil Municipal d'Enfants/Conseil Municipal de Jeunes).

DECIDE que ces commissions seront composées :

- Du Maire, Président de droit,
- D'un Vice-Président, désigné par la Commission concernée lors de sa première réunion,
- D'au moins 10 Commissaires.

PROCEDE à l'élection des membres des commissions susmentionnées.

A ETABLI comme suit le nouveau tableau des membres des diverses commissions, en tenant compte du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée, « étant précisé que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » :

Commission Finances, administration générale et vie économique (Finances, administration générale, ressources humaines, développement économique et emploi, commerce, échanges internationaux)

- Monsieur **Serge DURAND**
- Madame Stéphanie GUY
- Madame Consuelo PAVAN
- Monsieur Yannick LEBOEUF
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Madame Sonia AOULMI
- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Monsieur Mehdi LEFEUVRE
- Monsieur Hamza EL HIYANI
- Monsieur Micaylou DIALLO

Commission Aménagement du territoire et cadre de vie (Travaux, voirie, espaces verts, grands projets, climat, propreté et bâtiments)

- Madame **Maxelle THEVENIN**
- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Monsieur Denis GRIVALLIERS
- Monsieur Benoit BATON
- Madame Lidwine SCHYNKEL
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Monsieur Richie BAKALA MATETA
- Monsieur Hamza EL HIYANI
- Monsieur Alassane SOW
- Madame Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

Commission Vie locale (Culture, sport, jeunesse, animation et évènementiel, politique éducative)

- Madame **Jocelyne BAK**
- Monsieur **Fabien FOSSE**
- Madame **Maggy PIRET**
- Monsieur Richie BAKALA MATETA
- Madame Anna Priscille NYEMB WEA
- Monsieur Valentin BAYOUD
- Madame Aurélie DURAND
- Monsieur Pascal BERTAUX
- Monsieur Alassane SOW
- Madame Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

Commission Vie sociale (Handicap, enfance, petite enfance, famille, parentalité, préventions, communautés, égalité femme-homme, seniors)

- Madame **Ouda BERRADIA**
- Madame **Maggy PIRET**
- Madame Justine KENGNE
- Monsieur Jaouad ZAKI
- Madame Yasmine GUENDOUZ
- Madame Stéphanie GUY
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Madame Jocelyne VERNON
- Monsieur Medhi LEFEUVRE
- Monsieur Micaylou DIALLO

Commission Vie démocratique (Participation citoyenne, vie associative, tiers-lieu, Conseil Municipal d'Enfants/Conseil Municipal de Jeunes)

- Madame **Stéphanie GUY**
- Monsieur Erwann MOSSOT
- Madame Lidwine SCHYNKEL
- Madame Maxelle THEVENIN
- Monsieur Georges AURICOSTE
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Madame Sonia AOULMI
- Madame Jocelyne VERNON
- Madame Nadia DIOP
- Madame Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-60

Objet : Commission d'Appel d'Offres (CAO) : conditions de dépôt des listes des candidatures

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1414-2, L. 1414-4, L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4, D. 1411-5, L. 2121-21 et L. 2121-29
- Vu le Code de la commande publique
- Considérant la nécessité, suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, de renouveler la composition de la Commission d'Appel d'Offres en application des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Cgct
- Considérant que le Conseil Municipal doit fixer les modalités de dépôt des listes préalablement à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au sens de l'article D. 1411-5 du Cgct

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE qu'en application de l'article L. 1411-5 du Cgct, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

- De l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant désigné par arrêté, président de la commission,
- De cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que cinq membres suppléants (élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste).

Le représentant du président à la présidence de la commission d'appel d'offres ne peut être un membre élu, titulaire ou suppléant, de cette commission.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-60-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

À l'exception de son président, tous les membres titulaires ainsi que les membres suppléants de la commission sont élus par et parmi les membres de l'organe délibérant de la commune.

FIXE les conditions de dépôt des listes et **RAPPELLE** les modalités d'élections, en application des articles L. 1411-5 et D. 1411-3 du Cgct, comme suit :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel),
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire (Cf. article L. 2121-21 du Cgct).

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants).

Toutefois, il convient de veiller à obtenir un nombre suffisant de noms de candidats, afin que le nombre total de sièges devant être pourvu soit respecté.

Par exemple, si une seule liste se présente, elle devra obligatoirement contenir un nombre de noms de candidats égal au nombre total de sièges à pourvoir (10 noms).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les listes pourront être déposées en mairie, à l'attention de Monsieur le Maire, jusqu'à la prochaine séance du Conseil Municipal prévue le 30 avril 2026 au cours de laquelle l'élection des membres de la commission d'appel d'offres aura lieu.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, documents, actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes démarches en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-70

Objet : Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : conditions de dépôt des listes des candidatures

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1411-1, L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4, D. 1411-5 et L. 2121-29
- Considérant la nécessité, suite au renouvellement intégral du Conseil Municipal, de renouveler la composition de la Commission de Délégation de Service Public en application de l'article L. 1411-5 du Cgct
- Considérant que le Conseil Municipal doit fixer les modalités de dépôt des listes préalablement à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public au sens de l'article D. 1411-5 du Cgct

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE qu'en application de l'article L. 1411-5 du Cgct, la commission de délégation de service public est composée comme suit :

- L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, ou son représentant désigné par arrêté, président de la commission,
- De cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante ainsi que cinq membres suppléants (élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste).

Le représentant du président à la présidence de la commission de délégation de service public ne peut être un membre élu, titulaire ou suppléant, de cette commission.

À l'exception de son président, tous les membres titulaires ainsi que les membres suppléants de la commission sont élus par et parmi les membres de l'organe délibérant de la commune.

FIXE les conditions de dépôt des listes et **RAPPELLE** les modalités d'élections, en application des articles L. 1411-5 et D. 1411-3 du Cgct, comme suit :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel),
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire (Cf. article L. 2121-21 du Cgct).

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants).

Toutefois, il convient de veiller à obtenir un nombre suffisant de noms de candidats, afin que le nombre total de sièges devant être pourvu soit respecté.

Par exemple, si une seule liste se présente, elle devra obligatoirement contenir un nombre de noms de candidats égal au nombre total de sièges à pourvoir (10 noms).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les listes pourront être déposées en mairie, à l'attention de Monsieur le Maire, jusqu'à la prochaine séance du Conseil Municipal prévue le 30 avril 2026 au cours de laquelle l'élection des membres de la commission de délégation de service public aura lieu.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, documents, actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes démarches en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-80

Objet : Proposition des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2143-3
- Vu le Code de la construction et de l'habitation
- Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prescrit l'obligation de créer une commission communale pour l'accessibilité dans les communes de 5 000 habitants et plus
- Vu la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 représentant les personnes handicapées pour tous types de handicap
- Vu la Délibération n° 2016DCM-02-140 du Conseil Municipal du 19 février 2016 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée
- Vu la Délibération n° 2016DCM-07-140 du 7 juillet 2016 portant création de la Commission Communale d'Accessibilité
- Considérant la nécessité de renouveler les membres de la Commission Communale d'accessibilité pour toute la durée du mandat

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE qu'en application de l'article L. 2143-3, Monsieur le Maire préside la Commission Communale pour l'Accessibilité et arrête la liste de ses membres, parmi lesquels des représentants du Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-80-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

PROPOSE, pour le mandat, les 5 représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité :

- Madame Maxelle THEVENIN
- Madame Ouda BERRADIA
- Madame Justine KENGNE
- Monsieur Denis GRIVALLIERS
- Madame Nadia DIOP

INVITE Monsieur le Maire à nommer, par arrêté, les 5 représentants du Conseil Municipal proposés dans la présente délibération, les membres des collèges des « organismes et/ou administrations », « associations » compétents en matière de handicap et « représentants usagers de la ville ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 30

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 30 - Contre : - Abstentions : 2+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

16 AVR. 2026

Et Publication du :

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCÉDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de :

Commission locale d'évaluation des charges transférés

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Avant d'élire les délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S., il convient de fixer le nombre d'administrateurs

Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM)

Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)

Comité de Jumelage

Comité des Fêtes

Comité Méen pour le Fleurissement de la France

Association Ecole Méenne de Natation

Coordination Gériatologique de la Région de Melun – Réseau Intervilles d'Aide à la Gériatologie – CGRM RIVAGE

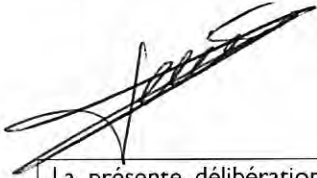
Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM)

Acte de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-90-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Prévention Routière
Le Sentier
Collège Elsa Triolet
Collège Jean de La Fontaine
Lycée George Sand
Conseil de Discipline de Recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale
auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne
Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)
Association Travail Entraide
Comité National d'Action Sociale (CNAS)
Association des Jardins du Mée-sur-Seine
Groupement d'Intérêt Public Maximilien
Association SEMée (Solidarité Epicerie Méenne)
Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France et Fédération
Nationale des Communes Forestières

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNNEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :
Et Publication du :

17 AVR. 2026

16 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90.1

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Code général des impôts, notamment en son article 1609 nonies C
- Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant que chaque commune doit être représentée au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges par un titulaire et un suppléant
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** :

- Madame Consuelo PAVAN comme titulaire.
- Madame Maxelle THEVENIN comme suppléante.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-90-1-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.2

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant que chaque commune membre du syndicat des énergies de Seine et Marne doit être représentée par deux titulaires et un suppléant
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de la **Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).**

DESIGNE ses représentants élus au sein de la **Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)** :

- Monsieur Benoit BATON
 - Madame Maxelle THEVENIN
- Comme titulaires.
- Monsieur Franck VERNIN
- Comme suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 32

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention : 1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.3

Objet : Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment en ses articles L. 123-6 et R. 123-7 à R.123.12
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le nombre d'administrateurs au sein du **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** à 16 membres :

- ✓ 8 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- ✓ 8 membres nommés par arrêté du Maire dont :
 - 4 représentants d'association,
 - 4 personnes reconnues pour leurs compétences.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-90-3-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de complétion : 16/04/2026

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 32

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention : 1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.3.1

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient d'élire huit administrateurs du CCAS parmi les membres du Conseil Municipal
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE aux opérations électorales après dépôt des listes.

DESIGNE ses représentants élus au sein du **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** :

- Madame Maggy PIRET
- Monsieur Fabien FOSSE
- Madame Stéphanie GUY
- Madame Yasmine GUENDOUZ
- Madame Sonia AOULMI
- Monsieur Valentin BAYOUD
- Monsieur Pascal BERTAUX
- Madame Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.4

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'**Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM)**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de l'**Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM)** :

- Monsieur Serge DURAND
- Monsieur Fabien FOSSE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.5

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

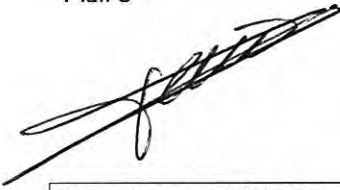
PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'**Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de l'**Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM)** :

- Madame Ouda BERRADIA
- Monsieur Denis DIDIERLAURENT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.6

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité de Jumelage

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner six représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de Jumelage
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **Comité de Jumelage**.

DESIGNE ses représentants élus au sein du **Comité de Jumelage** :

- Madame Sonia AOULMI
- Madame Jocelyne BAK
- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Monsieur Fabien FOSSE
- Monsieur Erwann MOSSOT
- Madame Lidwine SCHYNKEL

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.7

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité des Fêtes

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner trois représentants du Conseil Municipal au sein du Comité des Fêtes
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **Comité des Fêtes**.

DESIGNE ses représentants élus au sein du **Comité des Fêtes** :

- Monsieur Benoît BATON
- Monsieur Valentin BAYOUD
- Monsieur Fabien FOSSE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.8

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de son représentant élu au sein du **Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne.**

DESIGNE ses représentants élus au sein du **Conseil d'Administration des Foyers de Seine-et-Marne** :

- Monsieur Denis DIDIERLAURENT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYINKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.9

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité Méen pour le fleurissement de la France

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner trois représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Méen pour le fleurissement de la France
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **Comité Méen pour le fleurissement de la France.**

DESIGNE ses représentants élus au sein du **Comité Méen pour le fleurissement de la France :**

- Monsieur Benoit BATON
- Madame Jocelyne BAK
- Monsieur Georges AURICOSTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du :

16 AVR. 2026

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90.10

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association Ecole Méenne de natation

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Ecole Méenne de natation
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de à l'Association Ecole Méenne de natation

DESIGNE ses représentants élus au sein de l'Association Ecole Méenne de natation :

- Monsieur Fabien FOSSE
- Monsieur Richie BAKALA MATETA

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25
(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNNEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.11

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Coordination Gériatologique de la Région de Melun – Réseau Intervilles d'Aide à la Gériatologie (CGRM RIVAGE)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants du Conseil Municipal au sein de la Coordination Gériatologique de la Région de Melun – Réseau Intervilles d'Aide à la Gériatologie (CGRM Rivage)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

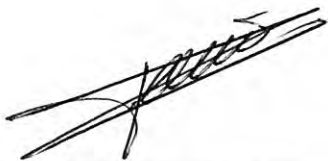
PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de la **Coordination Gériatologique de la Région de Melun – Réseau Intervilles d'Aide à la Gériatologie (CGRM RIVAGE)**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de la **Coordination Gériatologique de la Région de Melun – Réseau Intervilles d'Aide à la Gériatologie (CGRM RIVAGE)** :

- Madame Maggy PIRET
- Madame Stéphanie GUY

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNNEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.12

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein de l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

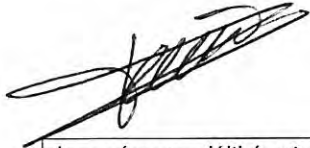
PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM).

DESIGNE ses représentants élus au sein de l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM) :

- Madame Maggy PIRET comme titulaire.
- Madame Stéphanie GUY comme suppléante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

077-217702851-20260409-2026DCM-04-9012-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

16 AVR. 2026

Et Publication du :

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90.13

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Prévention Routière

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de la structure Prévention Routière
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

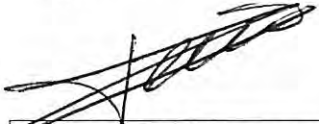
PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de la structure **Prévention Routière**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de la structure **Prévention Routière** :

- Monsieur Georges AURICOSTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNNEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du :

16 AVR. 2026

17 AVR. 2026

N° : 2026DCM-04-90.14

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à Le Sentier

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association Le Sentier
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de **Le Sentier**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de **Le Sentier** :

- Madame Maggy PIRET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-9014-DE
Date de réception en préfecture : 16/04/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.15

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au collège Elsa Triolet

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner quatre représentants (deux titulaires et deux suppléants) du Conseil Municipal au sein du collège Elsa Triolet
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **collège Elsa Triolet**.

DESIGNE ses représentants élus au sein du **collège Elsa Triolet** :

- Madame Maggy PIRET
- Madame Aurélie DURAND

Comme titulaires.

- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Madame Anna Priscille NYEMB WEA

Comme suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.16

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au collège Jean de La Fontaine

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein du collège Jean de La Fontaine
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **collège Jean de La Fontaine**.

DESIGNE ses représentants élus au sein du **collège Jean de La Fontaine** :

- Madame Maggy PIRET comme titulaire.
- Madame Aurélie DURAND comme suppléante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.17

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au lycée George Sand

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein du lycée George Sand
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **lycée George Sand**.

DESIGNE ses représentants élus au sein du **lycée George Sand** :

- Madame Maggy PIRET comme titulaire.
- Madame Aurélie DURAND comme suppléante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.18

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CIG de la Petite Couronne
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CIG de la Petite Couronne.**

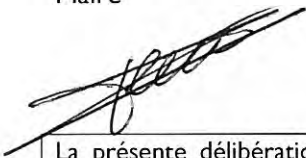
DESIGNE ses représentants élus au sein du **Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CIG de la Petite Couronne :**

- Monsieur Serge DURAND

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260409-2026DCM-04-9018-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.19

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein de l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

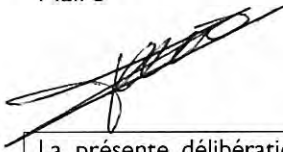
PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'**Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de l'**Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)** :

- Madame Anna Priscille NYEMB WEA comme titulaire.
- Madame Ouda BERRADIA comme suppléante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3- Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.20

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association Travail Entraide

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association Travail Entraide
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'**Association Travail Entraide**.

DESIGNE ses représentants élus au sein de de l'**Association Travail Entraide** :

- Monsieur Yannick LEBOEUF

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.21

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association Comité National d'Action Sociale (CNAS)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

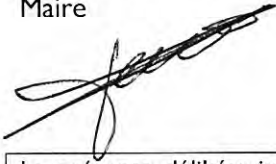
PROCEDE A L'ELECTION de son représentant élu au sein de l'**Association Comité National d'Action Sociale (CNAS)**.

DESIGNE son représentant élu au sein de l'**Association Comité National d'Action Sociale (CNAS)** :

- Monsieur Serge DURAND

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.22

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association des Jardins du Mée-sur-Seine

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner six représentants (deux titulaires, deux suppléants, un membre actif titulaire et un membre actif remplaçant) du Conseil Municipal au sein de l'Association des Jardins du Mée-sur-Seine
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein de l'**Association des Jardins du Mée-sur-Seine**.

DESIGNE son représentant élu au sein de l'**Association des Jardins du Mée-sur-Seine** :

- Monsieur Benoît BATON
- Monsieur Erwann MOSSOT

Comme titulaires.

- Monsieur Fabien FOSSE
 - Madame Justine KENGNE
- Comme suppléants.

En qualité de membre actif :

- Madame Lidwine SCHYNKEL comme titulaire.
- Monsieur Valentin BAYOUD comme remplaçant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.23

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au groupement d'intérêt public Maximilien

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein du groupement d'intérêt public Maximilien
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de ses représentants élus au sein du **groupement d'intérêt public Maximilien**.

DESIGNE son représentant élu au sein du **groupement d'intérêt public Maximilien** :

- Madame Consuelo PAVAN comme titulaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, M. Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.24

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Association SEMée (Solidarité Epicerie Méenne)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein de l'Association SEMée (Solidarité Epicerie Méenne)
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de son représentant élu au sein de l'**Association SEMée**.

DESIGNE son représentant élu au sein de l'**Association SEMée** :

- Madame Maggy PIRET comme titulaire.
- Monsieur Erwann MOSSOT comme suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

(Madame DIOP n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7+1

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-90.25

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France et à la Fédération Nationale des Communes Forestières

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2121-21, L. 2121-33
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Considérant qu'il convient de désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal au sein de l'Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France et de la Fédération Nationale des Communes Forestières
- Considérant qu'il convient de désigner deux élus référent forêt-bois (un titulaire et un suppléant) du Conseil Municipal pour représenter la commune en tant qu'interlocuteur privilégié de la commune auprès des Collectivités Forestières d'Île-de-France
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION de son représentant élu au sein de l'**Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France et de la Fédération Nationale des Communes Forestières.**

DESIGNE son représentant élu au sein de l'**Union Régionale des Collectivités Territoriales Forestières d'Île-de-France** et de la **Fédération Nationale des Communes Forestières** :

- Monsieur Benoit BATON comme titulaire.
- Madame Maxelle THEVENIN comme suppléante.

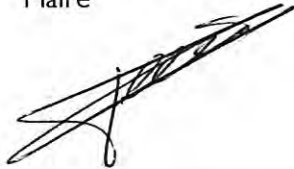
PROCEDE A L'ELECTION de son élu référent forêt-bois en tant qu'interlocuteur privilégié de la commune auprès des **Collectivités Forestières d'Île-de-France**.

DESIGNE son élu référent forêt-bois pour représenter la commune en tant qu'interlocuteur privilégié de la commune auprès des **Collectivités Forestières d'Île-de-France** :

- Monsieur Denis GRIVALLIERS comme titulaire.
- Monsieur Benoit BATON comme suppléant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 31

VOTE : A la majorité - Pour : 25 - Contre : 6 - Abstentions : 2

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-100

Objet : Fixation des indemnités de fonction des élus locaux

- Vu les articles L. 2121-29, L2122-18, L. 2123-20 à L. 2123-24-I et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales (Cgct)
- Vu la Loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat
- Vu la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu la Loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu
- Vu la Note d'information ministérielle NOR : TERB1830058N du 9 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicable à partir du 1er janvier 2019
- Vu le renouvellement général des Conseillers Municipaux du 22 mars 2026
- Considérant qu'en application des articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoints
- Considérant que la commune compte 19 658 habitants

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

FIXE le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Indemnités de Monsieur le Maire :

- 55,40 % de l'indice terminal brut de la fonction publique

Indemnités de Mesdames et Messieurs les Adjointes :

- 17,48 % de l'indice terminal brut de la fonction publique

Indemnités de Mesdames et Messieurs les Conseillers Délégués :

- 12.02 % de l'indice terminal brut de la fonction publique pour un Conseiller Délégué exerçant des attributions particulières
- 4.88 % de l'indice terminal brut de la fonction publique

Indemnités de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sans délégation :

- 1,95 % de l'indice terminal brut de la fonction publique

PRECISE que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'année en cours et seront inscrits aux budgets les années suivantes.

Annexe I :

Elus	Indemnité de fonction maximale de l'indice terminal brut de la fonction publique	Indemnité de fonction à la Ville du Mée sur Seine
Le Maire	67.60 %	55.40 %
1 ^{er} Adjoint	28.60 %	17.48 %
2 ^{ème} Adjoint		17.48 %
3 ^{ème} Adjoint		17.48 %
4 ^{ème} Adjoint		17.48 %
5 ^{ème} Adjoint		17.48 %
6 ^{ème} Adjoint		17.48 %
7 ^{ème} Adjoint		17.48 %
8 ^{ème} Adjoint		17.48 %
1 ^{er} Conseiller avec délégation exerçant des attributions particulières	Indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire et adjoints	12.02 %
2 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
3 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
4 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
5 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
6 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
7 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
8 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
9 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
10 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
11 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
12 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
13 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
14 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
15 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
16 ^{ème} Conseiller avec délégation		4.88 %
1 ^{er} Conseiller sans délégation	6 %	1.95 %
2 ^{ème} Conseiller sans délégation		1.95 %
3 ^{ème} Conseiller sans délégation		1.95 %
4 ^{ème} Conseiller sans délégation		1.95 %
5 ^{ème} Conseiller sans délégation		1.95 %
6 ^{ème} Conseiller sans délégation		1.95 %
7 ^{ème} Conseiller sans délégation		1.95 %
8 ^{ème} Conseiller sans délégation		1.95 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 25

VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 8

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-110

Objet : Fixation des indemnités de fonction majorées du Maire et des Adjointes

- Vu les articles L. 2121-29, L2122-18, L. 2123-20 à L. 2123-24-I et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales (Cgct)
- Vu la Loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat
- Vu la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu la Loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu
- Vu le Décret 2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton
- Vu la Note d'information ministérielle NOR : TERB1830058N du 9 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicable à partir du 1^{er} janvier 2019
- Vu le renouvellement général des Conseillers Municipaux du 22 mars 2026
- Vu la Délibération du 9 avril 2026 portant fixation des indemnités de fonction des élus locaux
- Considérant qu'en application des articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjointes
- Considérant que la commune compte 19 658 habitants

- Considérant en outre que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la Loi 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral
- Considérant en outre que la commune a reçu la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois exercices précédents
- Et que ces éléments justifient ainsi l'autorisation des majorations d'indemnités prévues par l'article L. 2123-22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE que les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire fixées par le Conseil Municipal sont majorées par application de taux suivants prévus par les articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales en fonction des considérations ci-après (barème de l'article R. 2123-23 soit 15% max) :

Indemnités de Monsieur le Maire :

- 55.40 % de l'indice terminal brut de la fonction publique majoré de 10%

Indemnités de Mesdames et Messieurs les Adjoints :

- 17.48 % de l'indice terminal brut de la fonction publique majoré de 10%

DIT que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

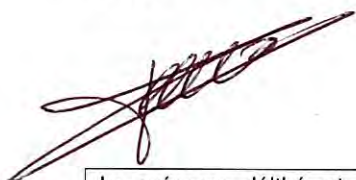
DIT que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de l'année en cours et seront inscrits aux budgets les années suivantes.

Annexe I :

Elus	Indemnité de fonction à la Ville du Mée sur Seine	Majoration d'indemnités du décret n°2015-297	Indemnité de fonction à la ville du Mée sur Seine
Le Maire	55.40 %	10%	55.40 % + 10 % de l'indemnité
1 ^{er} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
2 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
3 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
4 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
5 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
6 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
7 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
8 ^{ème} Adjoint	17.48 %	10%	17.48 % + 10 % de l'indemnité
Conseiller avec délégation exerçant des attributions particulières	12.02 %	Sans majoration	12.02 %
Conseillers avec délégation	4.88 %	Sans majoration	4.88 %
Conseillers sans délégation	1.95 %	Sans majoration	1.95 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A la majorité - Pour : 25 - Contre : 8 - Abstentions :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-120

Objet : Autorisation de recrutement d'un collaborateur de Cabinet

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-I, L. 333-I à L. 333-II, R. 333-I et suivants
- Vu le Décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié relatif aux collaborateurs de Cabinet des autorités territoriales
- Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- Considérant que le nombre d'habitants permet la création d'un emploi de Cabinet maximum, en application du titre III du Décret du 16 décembre susvisé
- Considérant le renouvellement intégral du Conseil Municipal effectif au 27 mars 2026
- Considérant le lien étroit qu'il existe entre les collaborateurs de Cabinet et la durée des mandats électoraux
- Considérant la volonté de l'autorité territoriale de renouveler le recrutement d'un collaborateur de Cabinet pour le mandat 2026-2032
- Considérant dès lors la nécessité de prévoir les crédits budgétaires correspondants

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires au recrutement d'un collaborateur de Cabinet par l'autorité territoriale.

DIT que le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- D'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité).
- D'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).
- En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du Décret précité, le collaborateur de Cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.
- Par dérogation aux dispositions de l'article 7 du Décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 susvisé, et en application de l'article 8 dudit Décret, la décision de recrutement d'un collaborateur de Cabinet ayant la qualité de fonctionnaire entraîne le maintien de la rémunération annuelle et des indemnités perçues par ce fonctionnaire dans son dernier emploi, de façon à ne pas instaurer une situation moins favorable que celle qui était la sienne antérieurement.

DECIDE le remboursement des frais engagés par les membres du Cabinet du Maire pour leurs déplacements sur le territoire métropolitain, dans les conditions prévues à l'article 9 du Décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 susvisé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes y afférents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2026 et seront prévus sur les budgets suivants, pendant toute la durée du mandat, au chapitre correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-130

Objet : Vote du Débat d'Orientation** Budgétaire (DOB) 2026 sur la base d'un rapport**

- Vu le Code général des collectivités territoriales (Cgct), notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2312-1 imposant aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants d'organiser un Débat d'Orienta**tion** Budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget
- Vu l'article L. 5217-10-4 du Cgct
- Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son l'article 107
- Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orienta**tion** budgétaire
- Vu le référentiel budgétaire M57
- Vu le rapport d'orienta**tion**s budgétaires retraçant les informations nécessaires au DOB transmis à chaque membre du Conseil Municipal, ci-annexé
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orienta**tion** Budgétaire pour l'année 2026, sur la base d'un rapport d'orienta**tion**s budgétaires présenté ce jour et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants :

VOTE : Prend acte

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**
Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-140

Objet : Rapport sur l'égalité femmes hommes

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1612-24, L. 2311-1-2 et D. 2311-16
- Vu la Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- Vu la Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes notamment en ses articles 61 et 77
- Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales
- Vu le Protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013
- Vu la Circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Protocole
- Vu la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- Considérant le rapport présenté en séance et annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport sur l'égalité femmes hommes ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin

Maire



Serge Durand

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 3 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 3 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 0 - Votants : 33

VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Jaouad ZAKI, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, Mme Stéphanie GUY, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Yasmine GUENDOUZ, M. Richie BAKALA MATETA, Mme Aurélie DURAND, M. Valentin BAYOUD, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, , Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : Mme Anna NYEMB WEA avait donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, M. Erwann MOSSOT à M. Franck VERNIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI

A été nommé secrétaire de séance : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **16 AVR. 2026**

Et Publication du : **17 AVR. 2026**

N° : 2026DCM-04-150

Objet : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et relative à la Prestation de Service jeunes pour la période 2026-2028

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales relative à la Prestation de Service Jeunes visant à soutenir l'accompagnement des 12-25 ans
- Vu la convention d'objectif et de financement relative à la Prestation de Service Jeunes, entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (CAF) et la Commune du Mée-sur-Seine, pour une période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2028, ci-annexée
- Vu l'addendum précisant les modalités de calcul de la subvention « PS Jeunes » à l'appui du barème nationale CNAF, ci-annexé
- Considérant la volonté de la commune de renforcer l'offre de service en direction des adolescents et des jeunes adultes, notamment en matière d'autonomie, de citoyenneté et d'accès aux droits
- Considérant que la signature de ladite convention d'objectifs et de financement avec la CAF permet de bénéficier d'un soutien technique et financier indispensable pour la pérennisation des postes d'animateurs socio-éducatifs jeunesse
- Considérant que cette convention définit les engagements mutuels de la ville et de la CAF pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Jeunes, entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune du Mée-sur-Seine, pour une période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2028, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ci-annexée, ainsi que tous actes/documents y afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Serge Durand
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-I0

Objet : Désignation du secrétaire de séance

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Madame Maxelle THEVENIN en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-20

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2026 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-40

Objet : Conditions d'exercice du droit à la formation des élus durant le mandat

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2123-12 et suivants, R. 2123-12 et suivants
- Vu la Loi n° 92-108, 3 févr. 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux
- Vu la Loi n° 2002-276, 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
- Vu la Loi n° 2015-366, 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat
- Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 107
- Vu l'article 1 de l'Ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025
- Vu la Loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant l'obligation faite au Conseil Municipal de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les trois mois suivants son renouvellement
- Considérant l'obligation du Conseil Municipal de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre
- Considérant l'obligation de formation, au cours de la première année de mandat, des élus ayant reçu une délégation
- Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à la formation des membres du Conseil Municipal

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-40-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

DECIDE :

Article 1^{er} - Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, d'un droit à la formation selon ses souhaits, à condition que l'organisme de formation sélectionné soit agréé par le Ministère chargé des collectivités territoriales en application de l'article L. 2123-16 du Cgct.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Cgct, la formation des membres du Conseil Municipal sera essentiellement axée, orientée sur les thèmes suivants :

- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Le positionnement de l'élu,
- Les formations liées aux délégations accordées et/ou à l'appartenance aux commissions municipales,
- Les formations en lien avec les organismes dans lequel l'élu représente la commune,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, bureautique, ...).

Article 2 - Chaque élu titulaire d'une délégation du Maire devra obligatoirement effectuer une formation dans la première année de son mandat.

Article 3 - Le montant des dépenses totales sera plafonné à 32 164,65 euros correspondant à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

Article 4 - Les crédits alloués à la formation comprennent les frais d'enseignement, les frais de déplacement, de séjour en application des dispositions régissant le déplacement des fonctionnaires (Décret 90-437 du 28 mai 1990), la compensation de la perte éventuelle de revenus plafonnée à l'équivalent de vingt et un jours, à une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure par élu et pour la durée du mandat.

Article 5 - Les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le Ministère chargé des collectivités territoriales dans les conditions fixées par les articles R. 1221-12 à R. 1221-22-1 du Cgct et relever du répertoire défini à l'article R. 1221-9-1 du même Code.

Article 6 - Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, dans les limites prévues par l'article L. 2123-14 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7 - Chaque année, un tableau récapitulatif des formations suivies, sera annexé au Compte administratif.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses afférentes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal chaque année.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-50

Objet : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'article 1650 du Code général des impôts, modifié par la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ÉTABLIT comme suit la liste de présentation à la Commission Communale des Impôts Directs comportant 30 noms qui seront désignés commissaire titulaire ou suppléant par le Directeur Départemental ou Régional des Finances Publiques :

- Madame Agnès FREMONT
- Monsieur Paul BERTIN
- Madame Annie LE CORRE
- Monsieur Jean-Pierre POUPARD
- Madame Monique DELABY
- Monsieur Yves LEGAL
- Madame Rheine WATSON
- Monsieur Robert SAMYN
- Madame Catherine BORGNE

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-50-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

➤ Monsieur Ausman ABDUL
➤ Monsieur Jean-Paul DELOURME
➤ Monsieur Alexandre MANSILLA
➤ Monsieur Jérôme BARRIOS
➤ Madame Rose THERY
➤ Madame Lucienne DANSICARE
Comme titulaires.

➤ Madame Odette LIMEA
➤ Madame Maria DOS SANTOS FERREIRA
➤ Monsieur Hamed CHERIFI
➤ Madame Agnès LAFOY
➤ Madame Aurélie DEWANDEL
➤ Monsieur Bernard DUVIVIER
➤ Monsieur Claude SACRE
➤ Monsieur Christian QUILLAY
➤ Madame Chantale THOMAS
➤ Madame Allyson MARQUES
➤ Monsieur Christophe MUDRY
➤ Monsieur Jean-Claude SCHIRM
➤ Madame Marie-Laure SYLVESTRE
➤ Madame Nadia MERIOT
➤ Monsieur Renaud POIREL
Comme suppléants.

Cette commission sera formée par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et comprendra 8 membres titulaires et 8 membres suppléants.

Elle sera présidée par le Maire ou l'Adjoint Délégué.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-60

Objet : Commission permanente d'Appel d'Offres (CAO) : élection des membres

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et L. 2121-29
- Vu le Code de la commande publique
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire du 27 mars 2026
- Vu la Délibération n°2026DCM-04-60 du Conseil Municipal du 9 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes des candidatures pour l'élection de la commission
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant qu'outre le Maire, son Président de droit, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE DE PROCEDER A L'ELECTION des membres de la **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**, qui s'établit comme suit :

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

- Monsieur Serge DURAND
- Madame Jocelyne BAK
- Monsieur Denis GRIVALLIERS
- Madame Consuelo PAVAN
- Madame Nadia DIOP

PROCLAME élus les membres suppléants suivants :

- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Monsieur Georges AURICOSTE
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Monsieur Richie BAKALA MATETA
- Madame Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-70

Objet : Commission de Délégation de Service Public (CDSP) : élection des membres

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1411-1, L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4, D. 1411-5, L. 2121-21 et L. 2121-29
- Vu la Délibération n°2026DCM-04-70 du Conseil Municipal du 9 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes des candidatures pour l'élection de la commission
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant qu'outre le Maire, son Président de droit, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE A L'ELECTION des membres de la **COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**

DÉSIGNE au titre des 10 membres issus du Conseil Municipal :

- Madame Maxelle THEVENIN
- Monsieur Serge DURAND
- Madame Jocelyne BAK
- Monsieur Neima TOUNKARA
- Monsieur Mehdi LEFEUVRE

Comme titulaires.

- Monsieur Jaouad ZAKI
- Monsieur Yannick LEOEUF
- Madame Stéphanie GUY
- Monsieur Denis GRIVALLIERS
- Monsieur Micaylou DIALLO

Comme suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 32

VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**

Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-80

Objet : Mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), fixation de sa composition et désignation des membres

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1413-1, L. 1411-4, L. 2224-12 et L. 2121-29
- Vu l'article 5 de la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité
- Vu l'article 6 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est compétente pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée d'autonomie financière
- Considérant que cette commission doit être consultée sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce
- Considérant que cette commission, présidée par le Maire, comprend des membres de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'organe délibérant
- Considérant que la commission peut inviter à participer à ses travaux consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile

Accusé de réception en préfecture
077-217702851-20260430-2026DCM-04b-80-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

- Considérant qu'à l'unanimité de l'assemblée il est décidé de procéder au vote à main levée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

FIXE la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la façon suivante :

- 8 représentants issus du Conseil Municipal, 4 membres titulaires et 4 membres suppléants ;
- 4 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

PROCEDE aux opérations électorales après dépôt des listes.

DÉSIGNE au titre des 8 membres issus du Conseil Municipal :

- Madame Jocelyne BAK
- Monsieur Denis DIDIERLAURENT
- Monsieur Serge DURAND
- Monsieur Pascal BERTAUX

Comme titulaires.

- Madame Stéphanie GUY
- Monsieur Denis GRIVALLIERS
- Monsieur Georges AURICOSTE
- Monsieur Micaylou DIALLO

Comme suppléants.

DÉSIGNE au titre des 4 membres issus des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux :

- Madame Marie LE DUC
- Madame Monique DELABY

Comme titulaires.

- Monsieur Jean-Pierre MASQUELIER
- Madame Chantal LISIEUX

Comme suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/04/2026

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 23 avril 2026

Date de publication et d'affichage : 23 avril 2026 - Nombre de conseillers : En exercice : 33

Présents : 24 - Excusés représentés : 8 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 0 - Votants : 26

VOTE : A la majorité - Pour : 24 - Contre : 2 - Abstentions : 6

L'an deux-mille-vingt-six, le jeudi 30 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Etaient présents : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Maxelle THÉVENIN, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Jocelyne BAK, M. Fabien FOSSE, Mme Ouda BERRADIA, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Denis GRIVALLIERS, M. Yannick LEBOEUF, Mme Justine KENGNE, M. Benoît BATON, M. Neima TOUNKARA, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Consuelo PAVAN, Mme Sonia AOULMI, Mme Jocelyne VERNON, M. Pascal BERTAUX, Mme Nadia DIOP, M. Hamza EL HIYANI, M. Alassane SOW, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Micaylou DIALLO

Etaient excusés représentés : M. Jaouad ZAKI avait donné pouvoir à Mme Jocelyne BAK, Mme Stéphanie GUY à Mme Ouda BERRADIA, Mme Aurélie DURAND à Mme Maggy PIRET, M. Richie BAKALA MATETA à M. Neima TOUNKARA, M. Valentin BAYOUD à M. Fabien FOSSE, Mme Yasmine GUENDOUZ à Mme Maxelle THÉVENIN, M. Mehdi LEFEUVRE à M. Hamza EL HIYANI, Mme Anna Priscille NYEMB WEA à M. Denis DIDIERLAURENT

Etait excusé non représenté : M Erwann MOSSOT

A été nommée secrétaire de séance : Mme Maxelle THEVENIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **11 MAI 2026**
Et Publication du : **12 MAI 2026**

N° : 2026DCM-04bis-90

Objet : Délégation donnée au Maire pour saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1413-1, L. 2224-12 et L. 2121-29
- Vu la Délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2026 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et vie économique du 17 avril 2026
- Considérant la faculté du Conseil Municipal de charger, par délégation, le Maire de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans le respect de ses attributions

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DONNE délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, afin de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble de ses attributions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Franck Vernin
Maire



Maxelle Thévenin
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.